

Direction de la Culture

**CRITERES D'ATTRIBUTIONS  
DES SUBVENTIONS CULTURELLES**  
-  
**ARTS VISUELS, ARTS APPLIQUES ET ARCHITECTURE**

La Ville de Strasbourg soutient, au travers de ses subventions, de nombreuses associations dans le secteur de la culture. Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, la Ville continue à accroître cet effort en direction des acteurs associatifs, qui expriment la vitalité et la créativité de notre territoire.

Dans le secteur culturel, les subventions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques de la politique culturelle qui tendent notamment à valoriser :

- l'innovation, le rayonnement et l'attractivité du territoire ;
- les identités, les publics et les différents territoires de la ville ;

et à optimiser nos ressources pour les rendre plus efficaces.

Les demandes doivent donc répondre à un certain nombre de critères pour pouvoir prétendre à une subvention. Ces critères constituent un faisceau d'indicateurs convergents qui permettent d'aider à la décision des Elus.

Ils relèvent de quatre grandes familles :

- Les **critères artistiques** permettent de s'assurer de l'intérêt et de la qualité artistique des propositions, de leur caractère innovant, de leur diversité, de leur capacité à être diffusées.
- Les **critères culturels** veillent à ce que le projet constitue un apport à la vie culturelle locale, aux populations, à la cohésion territoriale et sociologique, à l'articulation avec les autres partenaires du territoire.
- Les **critères de rayonnement** doivent favoriser la mobilité artistique et culturelle, ainsi que la circulation des œuvres. Ils garantissent l'inscription des équipes et des projets dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux.
- Les **critères économiques** doivent assurer le caractère professionnel du projet, sa viabilité et sa solidité, son apport en termes d'emploi et son équilibre économique.

<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir la création plasticienne contemporaine et favoriser un dialogue entre les expressions artistiques et un large public</li> <li>▪ Soutenir l'émergence de nouvelles expressions ou projets dans le domaine des arts visuels et consolider les parcours artistiques professionnels des créateurs actifs à Strasbourg</li> <li>▪ Encourager l'ouverture et la pérennité d'espaces de diffusion dédiés aux plasticiens</li> <li>▪ Attirer de nouveaux publics au travers de manifestations significatives dans le domaine des arts visuels contribuant ainsi à renforcer l'image de Strasbourg comme ville d'art et de culture</li> <li>▪ Faciliter la mobilité artistique et promouvoir les arts visuels strasbourgeois à l'extérieur de la région et en particulier dans les lieux de diffusion de référence, ainsi qu'au sein de réseaux artistiques et culturels, en France et à l'étranger</li> <li>▪ Favoriser la compréhension des processus de création en encourageant les démarches impliquant plus activement le public</li> <li>▪ Promouvoir le dialogue interculturel</li> </ul>
<p><b>TYPE D'AIDE</b></p>	<p><b>a) Aide aux projets d'exposition isolés ou récurrents (Biennales, etc.) et aux programmations régulières de lieux présentant des artistes sous la forme d'expositions, de performances, de projection de vidéo, etc. présentées au public, concernant prioritairement des artistes professionnels</b></p>
<p><b>BENEFICIAIRES</b></p>	<p>Les associations organisatrices</p>
<p><b>FAISCEAUX DE CRITERES D'OBTENTION</b></p>	<p><u>Artistiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation professionnelle</li> <li>- Intérêt et exigence artistique du projet (artistes professionnels)</li> <li>- Cohérence, pertinence, singularité, originalité, caractère novateur de la proposition</li> <li>- Relation à l'époque, au contemporain</li> <li>- Diversité, renouvellement des esthétiques</li> <li>- Croisement des pratiques, articulation entre différents domaines artistiques</li> <li>- Mobilité artistique et circulation des œuvres</li> <li>- Artistes en résidence dans la région ou associés à un lieu strasbourgeois</li> </ul> <p><u>Culturels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la diversité de l'offre culturelle locale (diffusion dans et hors les murs ; présence dans une diversité de quartiers)</li> <li>- Actions auprès des publics, des praticiens, des habitants pour une meilleure connaissance de l'histoire de l'art et des pratiques actuelles en arts visuels, arts appliqués et architecture (action culturelle, action tarifaire, actions pédagogiques)</li> <li>- Recherche d'ouverture aux publics éloignés de l'offre culturelle (publics empêchés, lieux de diffusion non conventionnels,...)</li> <li>- Dimension interculturelle</li> <li>- Nombre et qualité des partenariats artistiques et culturels</li> </ul>

	<p><u>Rayonnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription de la structure et des artistes accueillis dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux, en termes de production et de diffusion</li> <li>- Pertinence du plan de communication</li> <li>- Retour d'image pour la collectivité</li> </ul> <p><u>Economique et de gestion de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilité du projet et de la structure</li> <li>- Création et consolidation d'emplois</li> <li>- Plus-value économique du projet pour la structure</li> <li>- Nombre et niveau des engagements financiers des partenaires</li> <li>- Niveau d'autofinancement</li> <li>- Bilan des actions passées et évaluation mise en œuvre</li> </ul>
<b>MONTANT DE L'AIDE</b>	Participation au budget dans la limite de 25% du budget global sous réserve de crédits disponibles et compte tenu des cofinancements.
<b>MODALITES D'ATTRIBUTION</b>	Par un vote du Conseil Municipal
<b>DEPOT DU DOSSIER</b>	Au plus tard le 30 septembre de l'année précédent l'attribution
<b>SERVICE INSTRUCTEUR</b>	<b>Gabrielle Kwiatkowski</b> , Direction de la culture, service action culturelle, département arts plastiques

\* \* \*

<b>TYPE D'AIDE</b>	<b>b) Aide aux projets d'édition (papier, vidéo, en ligne)</b>
<b>BENEFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les associations qui produisent, éditent et diffusent la création vidéo (notamment strasbourgeoise), les catalogues et monographies et tous autres types de publications, sur papier ou en ligne, d'artistes actifs à Strasbourg</li> <li>- Les associations qui produisent, éditent et diffusent des revues consacrées aux arts visuels, sur papier ou en ligne, dont le contenu fait sens à Strasbourg</li> </ul>
<b>FAISCEAUX DE CRITERES D'OBTENTION</b>	<p><u>Artistiques et culturels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La publication concerne un ou des artistes actifs à Strasbourg ou non-strasbourgeois associés à un thème ou un événement strasbourgeois</li> <li>- La publication traite un ou des sujets relevant des arts visuels faisant sens à Strasbourg ou un événement arts visuels strasbourgeois</li> <li>- Intérêt et exigence artistique de la démarche (professionnels impliqués)</li> <li>- Objectif de débat, de formation et d'information du public</li> </ul> <p><u>Rayonnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence du plan de diffusion</li> <li>- Pertinence du plan de communication</li> <li>- Retour d'image pour la collectivité</li> </ul>

	<u>Economique et de gestion de projet</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilité du projet et de la structure</li> <li>- Qualité de la démarche d'édition et de diffusion</li> <li>- Nombre et niveau des engagements financiers des partenaires</li> <li>- Niveau d'autofinancement</li> <li>- Bilan des actions passées et évaluation mise en œuvre</li> </ul>
<b>MONTANT DE L'AIDE</b>	Participation au budget dans la limite de 25 % du budget global sous réserve de crédits disponibles et compte tenu des cofinancements
<b>MODALITES D'ATTRIBUTION</b>	Par un vote du Conseil Municipal
<b>DEPOT DU DOSSIER</b>	Au plus tard le 30 septembre de l'année précédent l'attribution
<b>SERVICE INSTRUCTEUR</b>	<b>Gabrielle Kwiatkowski</b> , Direction de la culture - service action culturelle - département arts plastiques